

TRADUCTION

Le 31 janvier 2003

Monsieur Wayne Ganim
Directeur général
Ministère de la Justice
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Monsieur,

Nous avons récemment complété nos procédés spécifiés relativement aux dépenses du Centre canadien des armes à feu du ministère de la Justice en vertu du contrat #4500036336 entre KPMG LLP et le ministère de la Justice (le « Ministère »). Les résultats détaillés de l'application des procédés spécifiés sont fournis dans notre rapport distinct « Centre canadien des armes à feu : Rapport des constatations à la suite de l'application des procédés spécifiés » en date du 31 janvier 2003.

Le rapport a été préparé conformément à l'article 5810 *Rapports spéciaux sur les résultats d'application de procédures de vérification spécifiques à l'information financière autre qu'un rapport financier* du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le présent rapport doit servir exclusivement à l'examen, par le ministre de la Justice, des principales opérations financières, afin de vérifier le caractère pertinent et la mise en œuvre appropriée des contrôles et systèmes financiers du Centre canadien des armes à feu.

Dans le cadre de notre travail, nous avons formulé des observations et avons identifié des endroits où il y aurait des possibilités d'amélioration en ce qui a trait aux contrôles internes, procédures et mode de rapport financier du Centre canadien des armes à feu. Comme c'est notre pratique usuelle, nous vous fournirons, dans la prochaine semaine, une lettre officielle comportant nos recommandations selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada.

Nous encourageons le Centre canadien des armes à feu et le ministère de la Justice à concentrer leurs efforts sur l'amélioration de l'efficacité et l'efficacités de l'administration du Programme canadien des armes à feu dans l'avenir et sur la fourniture d'une meilleure information financière à la gestion sur le Centre canadien des armes à feu et le Programme canadien des armes à feu, incluant les coûts encourus par les autres ministères pour les services fournis sans frais au Programme.

Nous croyons que le Centre canadien des armes à feu doit compiler une information financière fiable, complète et à jour sur le Centre et le Programme canadien des armes à feu et fournir cette information à la gestion. Pour être utile, l'information financière doit être préparée sur une base cohérente et reconnue et, de plus, doit être suffisamment de qualité en ce qui a trait aux données pour que la gestion puisse s'y fier en prenant des décisions relativement au Centre canadien des armes à feu et le Programme canadien des armes à feu.

Nous croyons également que notre rapport aidera le Centre canadien des armes à feu et le ministère de la Justice à donner suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général en établissant une base solide en vue de faire rapport et d'évaluer les coûts futurs du Programme canadien des armes à feu.

Nous apprécions avoir eu l'opportunité de compléter ce projet pour le Centre canadien des armes à feu et le ministère de la Justice. Nous sommes à votre disposition si vous voulez discuter plus amplement de ce rapport avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments,

Barry J. Lalonde
Associé